

Communiqué de presse du 24 juillet 2019

Marie-Laure DREYFUSS est nommée déléguée générale du CTIP



Le 24 juillet, lors de la réunion exceptionnelle du Conseil d'administration, les partenaires sociaux ont nommé à l'unanimité Marie-Laure Dreyfuss, déléguée générale du CTIP. Elle succédera à Jean Paul Lacam qui fera valoir ses droits à la retraite à compter du 1er février 2020.

Associée chez Actuaris depuis 2012 Marie-Laure Dreyfuss avait rejoint le cabinet pour y créer un pôle « Gouvernance et affaires prudentielles ». Spécialiste des aspects réglementaires et prudentiels du secteur de l'assurance, elle avait auparavant occupé différents postes de direction à l'ACPR.

Marie-Laure Dreyfuss est également l'auteur de plusieurs ouvrages dont « Les Grands Principes de Solvabilité 2 » (Éditions L'Argus de l'assurance, 3ème édition novembre 2015) et, le dernier, « La Révolution digitale dans l'assurance » (Éditions L'Argus de l'assurance, octobre 2018).

En parallèle, elle était également investie avec le département « Executive education » de Sciences Po Paris, dans la création et la direction de différents cursus de formation pour les administrateurs de groupes de protection sociale et de mutuelles.

À PROPOS DU CTIP

Le CTIP représente l'ensemble des institutions de prévoyance, organismes d'assurance de personnes à but non lucratif, à gouvernance paritaire et spécialisés dans le collectif. Elles couvrent 13 millions de personnes, soit près d'un actif sur deux, à travers 2 millions d'entreprises en santé et en prévoyance. Le CTIP défend les intérêts de ses 39 adhérents auprès des pouvoirs publics nationaux et européens et les accompagne dans toutes les évolutions techniques et juridiques ayant un impact sur leur métier. Il contribue à développer une information pédagogique sur la protection sociale complémentaire collective.

Contact presse

Miriana Clerc
Tél. : 01 42 66 92 58
Courriel : clerc@ctip.asso.fr
www.ctip.asso.fr